



Les Engagements bancaires et les garanties maison-mère

Les Garanties Internationales

Qu'est ce qu'une garantie ?

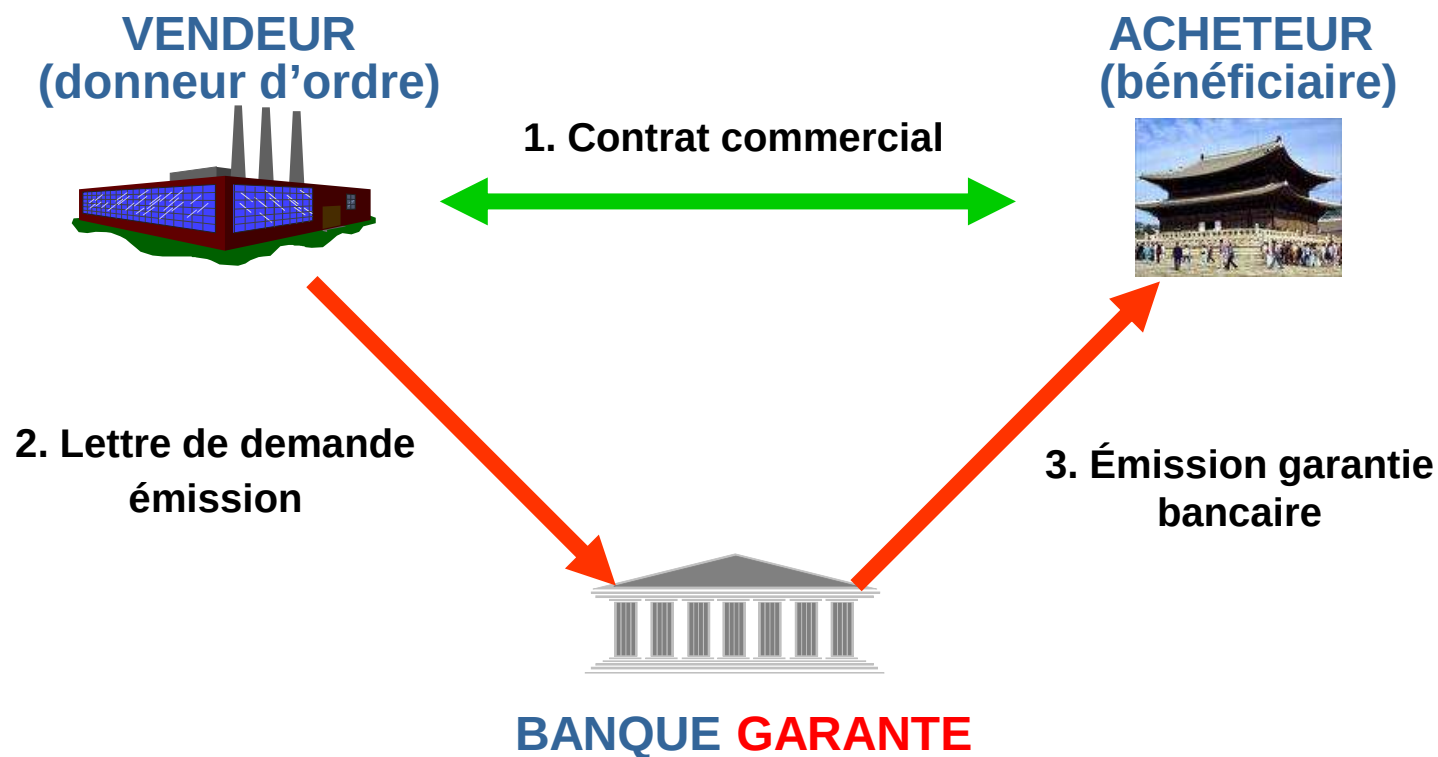
C'est un **engagement par signature** par lequel un garant (la banque) **s'engage** d'ordre d'un de ses clients (le vendeur) ie le **donneur d'ordre**, en faveur d'un bénéficiaire (l'acheteur) **à payer** à ce dernier un montant de dans le cas où...
.....son client ne remplirait pas ses obligations contractuelles

Les Participants à l'opération

- Le donneur d'ordre → généralement l'exportateur
- Le bénéficiaire → généralement l'importateur
- La banque émettrice → qui délivre l'acte de garantie
- Le contre garant → qui contre garantit l'acte émis par la banque émettrice

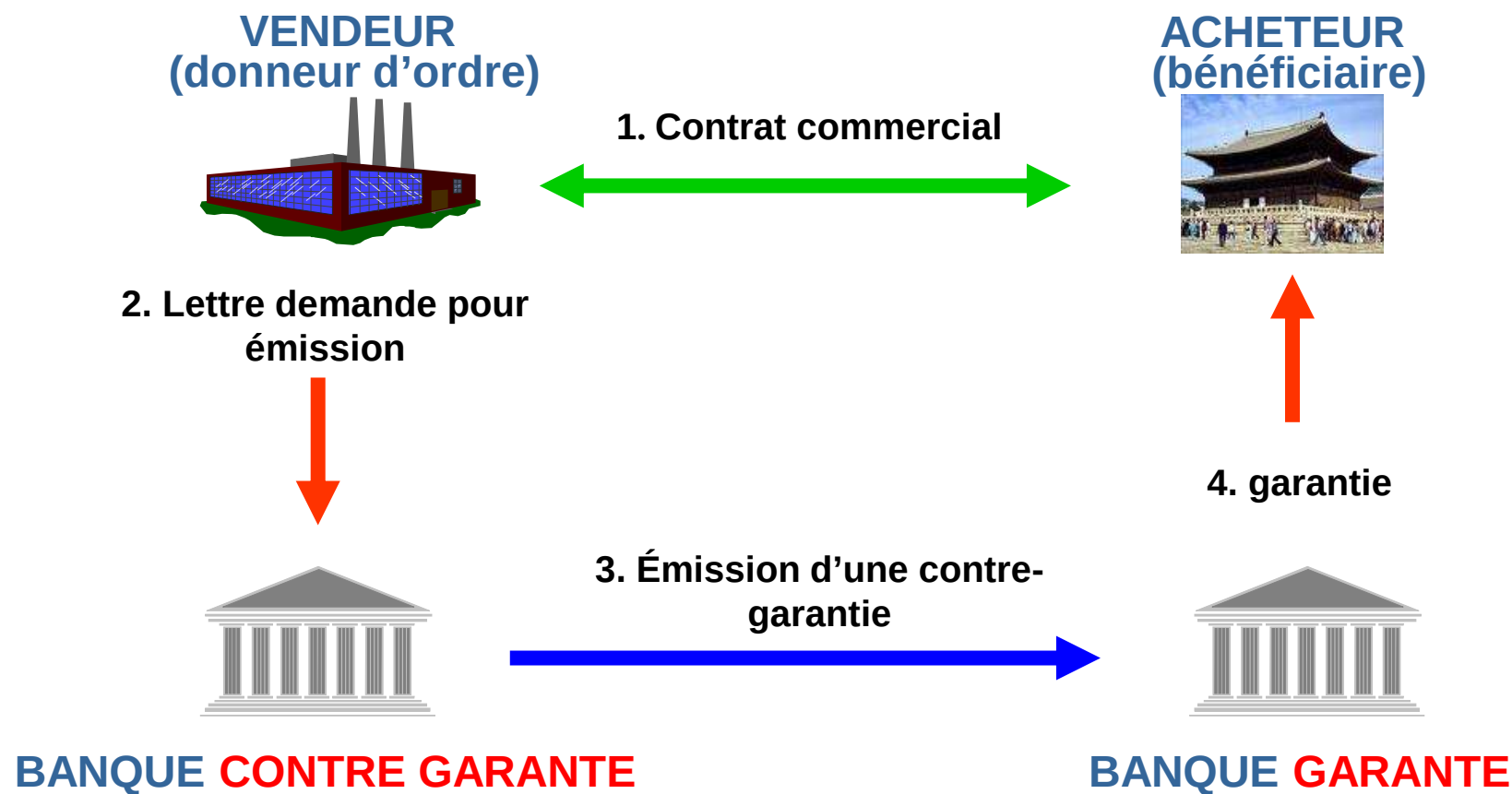
Les engagements bancaires

Schéma d'émission d'une garantie directe



Les engagements bancaires

Schéma d'émission d'une garantie indirecte



La nature des engagements

- Le cautionnement solidaire
- La garantie payable à première demande
 - La garantie payable sur simple demande
 - La garantie documentaire
 - La lettre de crédit stand-by

La nature des engagements

- Le cautionnement est **accessoire** au contrat, **dépendant** des obligations prévues au contrat
 - caractère **conditionnel**
 - la durée de vie du cautionnement est calquée sur la durée de vie du contrat
 - est exécuté si son bénéficiaire apporte la **preuve de la défaillance** du donneur d'ordre.

- La Garantie est **autonome ou indépendante** par rapport à un contrat ou à des conditions d'appel d'offres (Garantie/Contre-garantie/lettre de crédit Stand-by)
 - caractère **inconditionnel**
 - le bénéficiaire peut réclamer le paiement de la garantie sur **simple demande** sans démontrer la défaillance du donneur d'ordre
 - en cas d'appel, elle implique un **paiement automatique et immédiat**, sans contestation possible du donneur d'ordre, même en cas d'appel abusif. Elle **garantit le paiement**.

Les principales clauses des engagements

- L'engagement (financier) de la banque
- La date d'entrée en vigueur
- La mise en jeu ou d'appel en paiement
- Les modalités de mise en jeu de l'engagement
- La réduction du montant
- La validité
- Le droit applicable ou l'application d'un corps de règles

Les corps de règles

Depuis de nombreuses années, la Chambre de Commerce Internationale (CCI) a adopté plusieurs corps de règles universelles applicables :

aux Garanties sur Demande

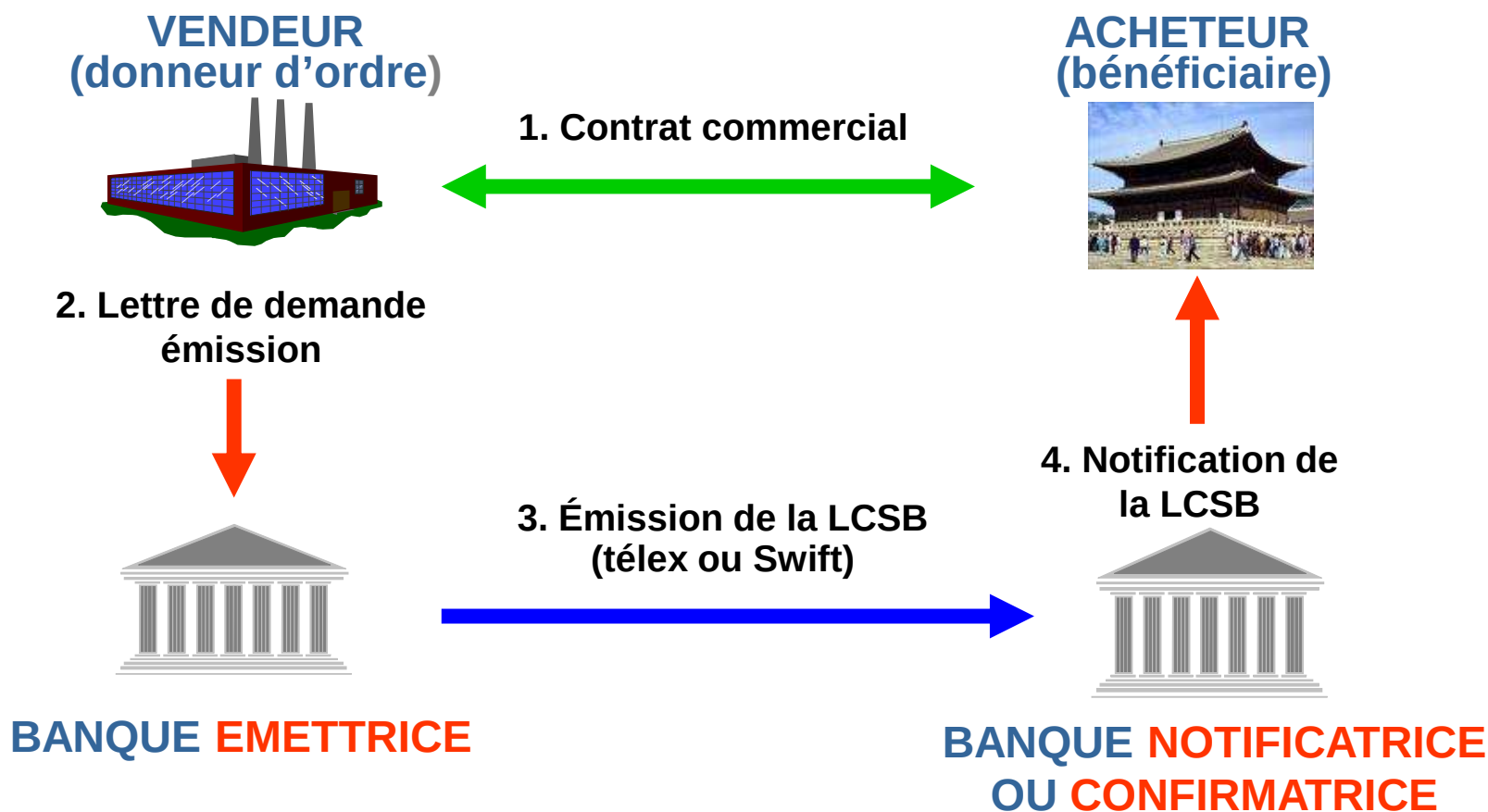
- publication n° 758 (Règles Uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demandes – éditée en 2010)

aux Lettres de Crédit Stand-by

- publication n° 590 (Règles & Pratiques Internationales relatives aux Standby dites RPIS98 éditées en 1998)
- publication n° 600 (Règles & Usances Uniformes aux crédits documentaires – dernière version en 2007)

Les engagements bancaires

Schéma d'émission d'une lettre de crédit stand-by



Les différents types de garanties

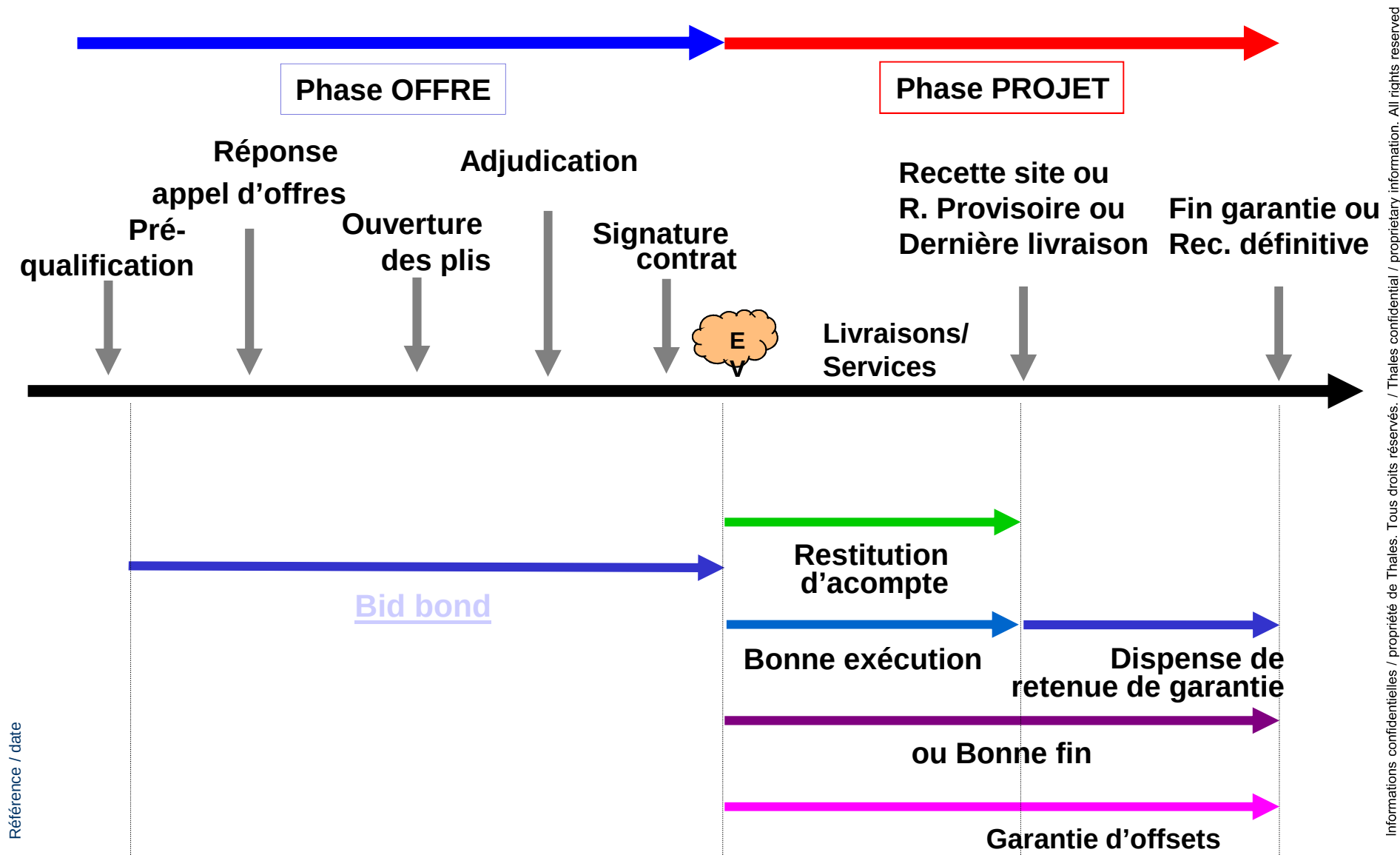
➤ Les garanties de marché

- soumission (bid bond)
- restitution d'acompte (advance payment guarantee)
- bonne exécution (performance guarantee)
- bonne fin (warranty guarantee)
- dispense de retenue de garantie (retention money guarantee)

➤ Les autres garanties

- découvert local, douane, fiscale, financière...

Les principaux types de garanties bancaires



Référence / date

Les garanties de marché :

➤ Garantie de soumission

- garantit le sérieux de l'offre - 3 cas de défaillance du candidat :

Retrait de l'offre
pendant la période
d'examen des plis

Refus de signer le
contrat alors qu'il
est retenu
adjudicataire

Refus de mettre
en place les autres
garanties prévues
au contrat

- entrée en vigueur à la date d'ouverture des plis
- validité : en général jusqu'à la signature du contrat et remise de la garantie de bonne exécution

Les garanties de marché :

➤ Garantie de restitution d'acompte

- Assure à l'acheteur le remboursement des acomptes versés avant la livraison en cas de défaillance du fournisseur
- Entre en vigueur au moment du versement de l'acompte et non à sa date d'émission (si appel frauduleux ?)
- Clause de mainlevées partielles possible & applicable par les banques (attention aux documents et intitulés)
- Validité : fin de la livraison, dégagement automatique
- Une seule garantie peut couvrir des paiements progressifs

Les garanties de marché :

- Garantie de bonne exécution et/ou de bonne fin – incluant garantie technique (Bonne exécution & garantie)
 - Rassure l'acheteur sur la capacité technique du vendeur à honorer son contrat
 - Entre en vigueur dès son émission
 - Validité : en général jusqu'à la réception provisoire
 - Montant : 10/20% du montant du contrat (< en phase de garantie)

Les garanties de marché :

- Garantie de dispense de retenue de garantie
 - Permet le versement anticipé d'un terme de paiement avant la fin de la période de garantie contractuelle
 - Couvre les obligations entre la réception provisoire et définitive
 - Validité en général de un an
 - Montant : 5 à 10% du montant du contrat

La mise en jeu

- Fait pour le bénéficiaire d'appeler en totalité ou partiellement la garantie auprès de la banque garante
- L'appel doit être ferme et non équivoque
- L'appel doit respecter les termes de l'acte
- Le délai de paiement

Les engagements bancaires

Fonctionnement des garanties

- L'appel fondé
 - défaillance du vendeur = appel de garantie
 - transmission de l'appel aux banques garante et contre-garante dans les délais prévus dans l'acte
 - vérification par la banque des conditions de l'appel
 - paiement dans un délai rapide = la banque doit honorer sa signature

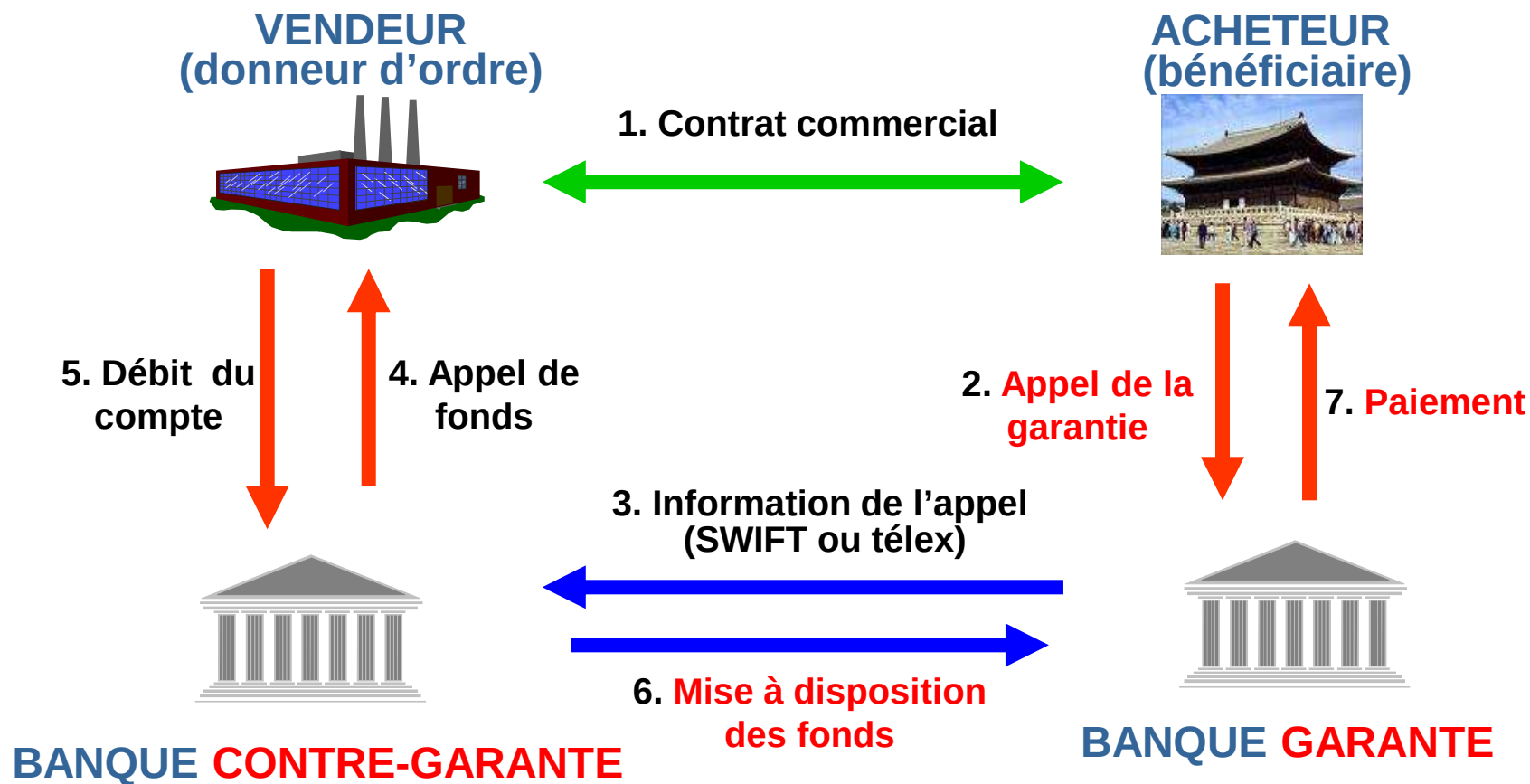
Les engagements bancaires

Fonctionnement des garanties

- L'appel abusif
 - appel fondé sur des raisons politiques
 - le bénéficiaire invoque des retards de livraison contraire à la vérité pour obtenir une réduction du prix de vente
 - appel de la garantie pour une obligation non couverte par la garantie

L'appel abusif peut être bloqué par une action en référé

Schéma de mise en jeu d'une garantie indirecte



PARENT COMPANY GUARANTEES « PCG » = Engagement de payer

PARENT COMPANY UNDERTAKING « PCU » = Engagement de faire

- **Demande du client en lieu et place des garanties bancaires**
- **Demande instruite selon la procédure siège (en cours de refonte)**
et initiée par les Directions Financière et Juridique
- **La filiale renseigne 2 documents**
 1. *L'APPLICATION FORM FOR ISSUANCE OF PARENT COMPANY SUPPORT (Guarantee, Letter of Comfort etc...)*
 2. *LA LETTRE DE CONTRE-GARANTIE*
- **Délivrance par le siège de la PCG**

PCG > 50 MEUR = Offre ONEROUS/CRITICAL

